



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 MARS 2005**ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLESCANTON
DE
DOMONT

Le 11 mars 2005 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM. FOURIER - BOUGOUIN - BOUCARD - MAZEL - RIDOLCE - GRANDJEAN - TALON --
Adjoints au Maire

Mmes et MM. GAUTIER - FRANCE - S. JOUVENCEAU - S. COIGNET - VIALAS - GUERRIER - ROBERT -
MARTINEZ - V. BRIFFAUX - NEVEU - P. FOURIER - V. BESNIER - Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame COIGNET qui a donné pouvoir à Monsieur COIGNET

Madame DUBOIS qui a donné pouvoir à Madame FOURIER

Madame KRUIK qui a donné pouvoir à Madame BOUCARD

Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Madame GAY qui a donné pouvoir à Monsieur ROBERT

Madame GODARD qui a donné pouvoir à Monsieur NEVEU

Monsieur BRIFFAUX qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2005

Le compte rendu de la séance du 10 février est adopté à l'unanimité.

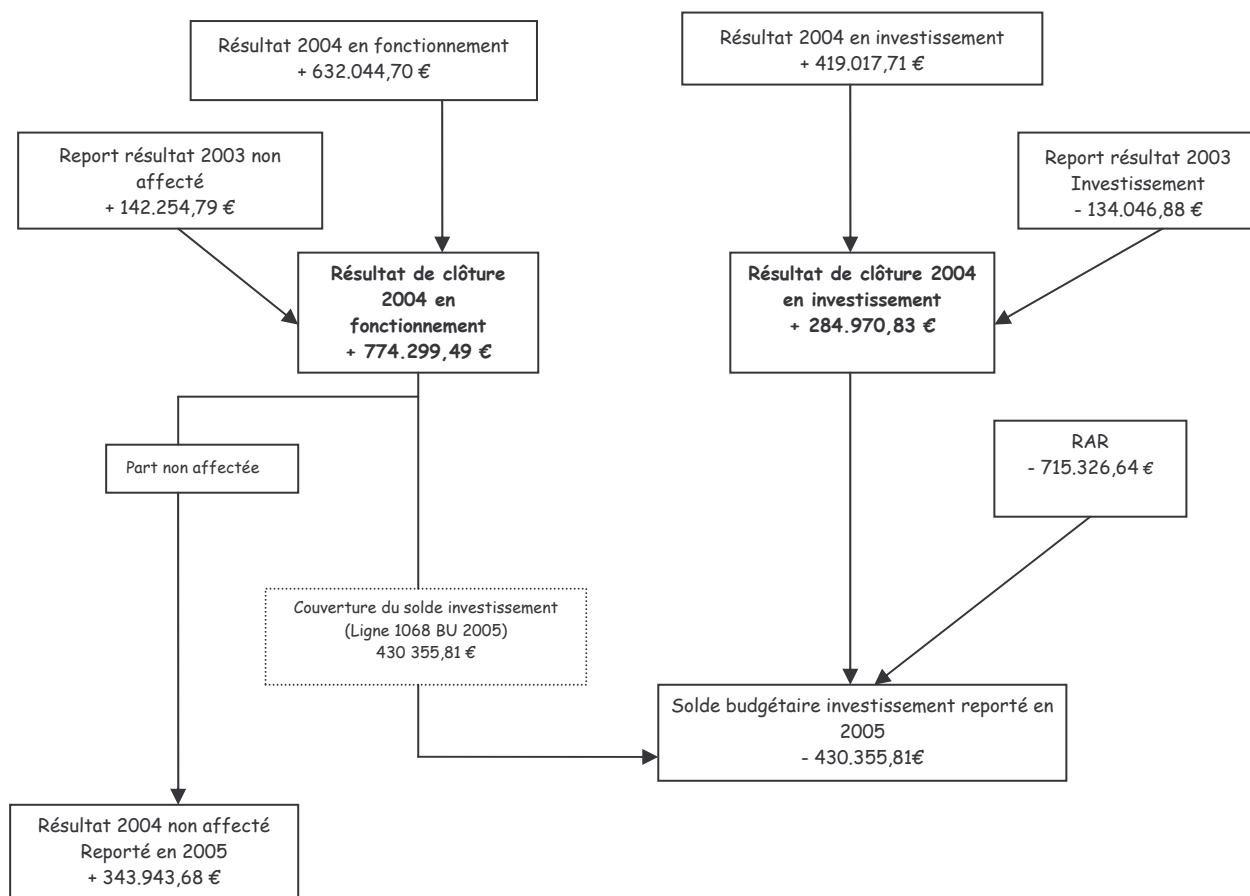
Point n° 2 : Comptes Administratifs 2004

Monsieur GRANDJEAN présente les Comptes Administratifs 2004 de la Commune, Eau Potable et Assainissement tels qu'ils ont été étudiés lors de la Commission des Finances du 8 mars 2005.

Compte Administratif 2004 - Commune*Synthèse générale sur 6 ans*

Exercice	1999	2000		2001		2002		2003		2004		2004 corrigé	
Personnel	2 241 305 €	2.248.166 €	0,3%	2 389 638 €	6,3%	2 425 726 €	1,5%	2 586 677 €	6,6%	2.599.419 €	0,5%		
Contingent obligatoires et subventions	419 693 €	446 370 €	6,4%	367 402 €	-17,7%	453 264 €	14,1%	453 264 €	8,1%	409.597 €	-9,6%		
Charges de gestion	953 569 €	1 062 722 €	11,4%	1 091 078 €	2,7%	1 240 978 €	13,7%	908 735 €	-26,8%	992.691 €	9,2%		
Charges financières	150 010 €	152 144 €	1,4%	159 462 €	4,8%	141 427 €	-11,3%	117 145 €	-17,2%	109.273 €	-6,7%		
Charges exceptionnelles	6 098 €	7 775 €	27,5%	2 744 €	-64,7%	658 €	-76,0%	1 475 €	124,2%	1.086 €	-26,4%		
Total dépenses réelles	3 770 674 €	3 917 177 €	3,9%	4 010 324 €	2,4%	4 227 937 €	5,4%	4 067 296 €	-3,8%	4.112.066 €	1,1%		
Dotations	2 159 440 €	2 136 268 €	-1,1%	2 189 320 €	2,5%	2 278 139 €	4,1%	2 308 016 €	1,3%	2.449.049 €	6,1%		
Impôts et taxes	1 784 111 €	1 820 089 €	2,0%	1 851 951 €	1,8%	2 035 155 €	9,9%	1 768 509 €	-13,1%	1.803.585 €	2,0%		
Produit de gestion et divers	515 278 €	541 346 €	5,1%	594 246 €	9,8%	524 029 €	-11,8%	607 939 €	16,0%	1.093.560 €	79,9%	681.948 €	12,20%

Total recettes réelles	4 458 829 €	4 497 703 €	0,9%	4 635 517 €	3,1%	4 837 323 €	4,4%	4 684 464 €	-3,2%	5.346.194 €	14,1%	4.934.582 €	5,3%
Capacité d'autofinancement	688 155 €	580 526 €	-15,6%	625 193 €	7,7%	609 386 €	-2,5%	617 168 €	1,3%	1.234.128 €	100%	822.516 €	33,3%
Balance des mvts d'ordre	-99 854€	-129 399 €	29,6%	-210 608€	62,8%	-153 896 €	-26,9%	-252 249 €	63,9%	-602.083 €	138,7%	-190.471 €	-24,5%
Résultat net exercice	588 301 €	451 127 €	-23,3%	414 585 €	-8,1%	455 490 €	9,9%	364 919 €	-19,9%	632.046 €	73,2%		
Résultat N-1 non affecté	160 361 €	156 154 €	-2,6%	49 851 €	-68,1%	64 496 €	29,4%	120 000 €	86,1%	142.255 €	18,5%		
Résultat Clôture exercice	748 662 €	607 281 €	-18,9%	464 436 €	-23,5%	519 986 €	12,0%	484 919 €	-6,7%	774.300 €	59,7%		
Remboursement capital de la dette	299 776 €	319 061 €	6,4%	342 782 €	7,4%	330 909 €	-3,5%	340 506 €	2,9%	299.060 €	-12,2%		
Dépenses d'équipement	492 868 €	1 423 264 €	188,8%	1 324 477 €	-6,9%	646 327 €	-51,2%	744 682 €	15,2%	501.469 €	-32,7%		
Dépenses d'ordre et divers	27 913 €	66 574 €	138,5%	36 405 €	-45,3%	154 754 €	325,1%	30 131 €	-80,5%	444.378 €	1374,8%	32.765 €	8,7%
Total dépenses d'investissement	820 557 €	1 808 899 €	120,4%	1 703 664 €	-5,8%	1 131 990 €	-33,6%	1 115 319 €	-1,5%	1.244.907 €	11,6%	833.294 €	-25,3%
Subventions	141 015 €	426 552 €	202,5%	454 298 €	6,5%	135 253 €	-70,2%	112.895 €	-16,5%	116.213 €	2,9%		
Emprunt nouveau	235 229 €	409 326 €		311 911 €		154 000 €		150 000 €		407.000€		150 000 €	
FCTVA	72 246 €	131 792 €	82,4%	77 566 €	-41,1%	220 129 €	183,8%	166 003 €	-24,6%	100.070€	-39,7%	286.365€	-4,3%
Recette d'ordres et divers	133 652 €	194 876 €	45,8%	466 677 €	139,5%	320 346 €	-31,4%	299.232€	-6,6%	697.977 €	133,3%	286.365 €	-4,3%
Total recette investissement	582 142 €	1 162 546 €	99,7%	1 310 452 €	12,7%	829 728 €	-36,7%	728 130 €	-12,2%	1.321.260 €	-81,5%	909.648 €	-24,9%
Report résultat de clôture N-1	-586 929 €	-353 407 €	-39,8%	-408 777 €	15,7%	-244 600 €	-40,2%	-146 858 €	40,0%	-134.047 €	-8,7%		
Résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement	471 936 €	590 984 €	25,2%	557 430 €	-5,7%	400 000 €	-28,2%	400.000€		342.664€	-14,3%		
Résultat de clôture investissement	-353 407 €	-408 777 €	15,7%	-244 559 €	-40,2%	-146 862 €	-39,9%	-134 051 €	-8,7%	284.971 €	-372,6%		
Total exercice	395 255 €	198 504 €	-49,8%	219 877 €	10,8%	373 125 €	69,7%	350 868 €	-6,0%	1.059.270€	201,9%		



Section de fonctionnement - dépenses

En ce qui concerne le sinistre de l'école maternelle des Hauts Champs, Monsieur MAZEL rappelle que le retard dans la reconstruction est dû aux différentes négociations et a permis d'augmenter le remboursement de l'assurance de plus de 300 000€.

Monsieur VIALAS demande l'état financier récapitulatif concernant ce sinistre.

Monsieur GRANDJEAN annonce qu'un bilan précis sera fourni avec le compte administratif 2005 en début d'année 2006.

Au niveau des subventions de fonctionnement aux associations, Monsieur ROBERT s'étonne qu'une somme de 114 906€ soit inscrite en réalisé 2004 pour 117 748€ prévus.

Monsieur GRANDJEAN explique qu'il est nécessaire de prévoir une provision pour régulariser certaines contributions. En ce qui concerne les subventions aux associations, ce principe ne s'applique pas.

Monsieur ROBERT constate, au vu du résultat, qu'il n'aurait pas été préjudiciable budgétairement d'attribuer une subvention plus importante aux associations pour les soutenir dans leur activité.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du budget unique nécessite de la rigueur et s'inscrit dans une démarche de simplification et d'une possibilité d'économies.

Monsieur GRANDJEAN confirme que le résultat bénéficiaire en fonctionnement permettra de financer les investissements sur 2005 et de lisser les charges budgétaires à long terme.

Section d'investissement

Monsieur ROBERT s'interroge sur les emprunts levés.

Monsieur GRANDJEAN indique que les restes à réaliser 2003 ont été levés en 2004 mais qu'en considération des emprunts qui arrivent à échéance en 2005, l'incidence sera minime sur le montant des intérêts et sur le résultat du capital de la dette en 2005.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur GRANDJEAN.

Le Conseil Municipal par 19 Voix pour et 7 abstentions (Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GAY, M. NEVEU avec pouvoir de Mme GODARD, M. VIALAS, M. MARTINEZ) adopte le Compte Administratif 2004 de la Commune.

BUDGETS ANNEXES

Eau potable

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté au 20.03.2004		231.034,28		7.208,94
Opérations de l'exercice	21.775,27	21.150,99	26.698,16	29.418,49
TOTAUX	21.775,27	252.185,27	26.698,16	29.418,49
Résultat de clôture		230.410,00		9.929,27
Restes à Réaliser	236.173,22			
Totaux cumulés	236.173,22	230.410,00		9.929,27
Résultats définitifs	5.763,22			9.929,27

Le Conseil Municipal par 25 Voix pour et 1 abstention (M. MARTINEZ) adopte le Compte Administratif 2004 de l'Eau Potable.

Assainissement

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté au 20.03.2004		315.498,05		
Résultats affectés (compte 106)		72.489,46		
Opérations de l'exercice	283.536,04	353.381,97	39.529,74	60.317,80
TOTAUX	283.536,04	741.369,48	39.529,74	60.317,80
Résultat de Clôture		457.833,44		20.788,06
Restes à Réaliser	170.081,11			
Totaux cumulés	170.081,11	457.833,44		20.788,06
Résultat définitif		287.752,33		20.788,06

Monsieur ROBERT demande la part réservée aux intérêts et au remboursement.

Monsieur GRANDJEAN indique qu'il s'agit d'un emprunt avec remboursement du capital sans intérêt. De plus, ce remboursement est considéré comme une redevance puisqu'il dépend d'un syndicat.

Le Conseil Municipal par 25 Voix pour et 1 abstention (M. MARTINEZ) adopte le Compte Administratif 2004 de l'Assainissement.

Point n° 3 : Demande de subvention au Conseil Général - Fonds documentaire à la Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle qu'une action de réactualisation du fonds documentaire de la Bibliothèque municipale est en cours depuis 2003 et doit s'échelonner sur plusieurs années. Il précise que le montant des acquisitions pour l'année 2005 s'élève à 5 960€ peut être subventionné par le Conseil Général à hauteur maximum de 3 100€.

Monsieur ROBERT souhaite qu'en terme d'évolution, la bibliothèque devienne accessible aux personnes handicapées.

Monsieur BESNIER est tout à fait favorable à cette remarque et précise que le bilan de la bibliothèque sera très prochainement présenté par Madame COIGNET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de ce fonds documentaire.

Point n° 4 : Demande de subvention au Conseil Général - Dispositif de soutien à l'exécution des peines de travail d'intérêt général

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier du 31 janvier 2005 par lequel, le Conseil Général du Val d'Oise rappelle son choix de s'engager aux côtés des communes et des services de l'Etat pour améliorer la sécurité dans le Département. Il indique que, dans ce sens, le Conseil Général, lors de l'assemblée départementale du 15 octobre 2004, a adopté le principe d'une subvention aux communes et structures intercommunales accueillant des condamnés à une peine de travail d'intérêt général.

Monsieur BESNIER précise que cette aide sera calculée au regard du nombre d'heures de travail réalisées dans la commune soit 3 euros par heure de TGI réellement effectuée dans la collectivité sur la base du recensement effectué par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2004 le Conseil Municipal a accepté la création de 5 postes TIG afin de réaliser divers travaux sur la Commune, encadrés par l'Association ABC Insertion et sous couvert et sous la responsabilité du Centre de Détention Pénitentier.

Monsieur ROBERT s'étonne que, depuis la décision du Conseil, des travaux n'aient pas été entrepris sur la Commune.

En réponse Monsieur MAZEL confirme que le Juge d'application des Peines au Tribunal de Pontoise attend des documents que les services municipaux adresseront dès la semaine prochaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour ce dispositif de soutien à l'exécution des peines de travail d'intérêt général.

Point n° 5 : Adhésion à l'Association IFAC 95 – Institut de Formation d'Animateurs des Collectivités du Val d'Oise

Monsieur le Maire présente l'IFAC 95 - association à but non lucratif, Créée en 1974, habilitée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, au service des Collectivités Locales et des organisateurs de centres de vacances et de loisirs.

Il explique que cet organisme a pour vocation le service auprès des Collectivités afin de répondre aux besoins des communes, dans tous les domaines de la jeunesse et de l'action inter-âge et que dans ce sens, l'IFAC propose des formations adaptées aux métiers de l'animation, de l'aide à domicile mais également des formations citoyennes.

Dans le cadre des formations professionnelles, Monsieur BESNIER souhaite proposer, après étude avec les représentants du Comité Technique Paritaire, le principe d'une participation financière pour le personnel qui s'inscrirait à ces formations qualifiantes.

Monsieur le Maire indique que, conformément à la délibération de l'Assemblée Générale de l'Association IFAC en date du 26 mai 2004, l'adhésion de la Commune de Bouffémont est fixée à 0.09€ par habitant soit : 513.09€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la Commune à l'IFAC 95.

Point n° 6 : Dotation financière dite « réserve parlementaire »

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 12 février 2005, Monsieur le Député du Val d'Oise, Maire de Domont, propose d'affecter des crédits, en fonction de certains critères, pour contribuer au financement de projets locaux.

Il s'agit pour l'année 2005 d'un financement à titre exceptionnel et non reconductible de l'opération d'aménagement des aires de jeux pour les enfants, pour un montant se situant entre 10 000 et 15 000 €.

Madame FOURIER présente les deux projets d'installation de jeux extérieurs pour l'école maternelle des Hauts Champs et l'école du Village pour un montant global de 13 000€ HT comprenant l'aménagement des sols.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter une dotation financière dite « réserve parlementaire » pour permettre l'aménagement des aires de jeux.

Point n° 7 : Demande de classement de la forêt domaniale de Montmorency en forêt de protection

Madame FOURIER rappelle que le statut de forêt de protection a été créé par la loi du 28 avril 1922 dans le but de protéger les sols contre l'érosion, les avalanches et l'envahissement des eaux et des sables (conformément aux articles L411 et L412 du code forestier).

Elle expose, qu'initialement destiné aux forêts de montagne, de statut protège actuellement les écosystèmes remarquables et les forêts péri urbaines de l'Ile de France. En 1994, 80 000 ha ont déjà été classés en forêt de protection. Il a été également appliqué en 1976 à la mise en valeur écologique des systèmes forestiers ainsi qu'au bien-être des populations, en vertu des enjeux environnementaux et sociaux.

Madame FOURIER précise que ce classement constitue actuellement l'outil juridique le plus solide de la législation forestière pour la protection des forêts. Il s'applique aussi bien aux forêts privées qu'aux forêts domaniales. Il interdit le défrichement et soumet la gestion forestière à des règles techniques particulières, contrôle les droits d'usage et régleme l'accès du public.

Elle explique qu'en considération de la pression permanente exercée sur la forêt de Montmorency compte tenu des différents projets qui amputent régulièrement ce domaine, il est nécessaire que le Conseil Municipal approuve une motion demandant le classement en forêt de protection de la forêt domaniale de Montmorency déjà inscrite au titre de la protection des monuments naturels et des sites.

Monsieur MAZEL émet des réserves sur cette décision estimant qu'elle peut avoir des effets sur la marge de recul des constructibilités en limite de forêt.

Madame FOURIER souligne que ce massif forestier, le plus fréquenté d'Ile-de-France, subit des nuisances. Elle considère que la préparation d'une étude de classement et la mise en enquête publique de ce dossier permettra aux communes concernées de fixer des limites.

Monsieur MARTINEZ souhaite qu'une réglementation garantisse le maintien du patrimoine forestier. Pour la Commune, il s'interroge sur les contraintes créées par ce classement et demande l'impact de ce dispositif sur l'exploitation du gypse.

Madame FOURIER signale que l'Association du Massif Forestier étudie l'impact de cette gestion sur l'urbanisation afin de limiter les contraintes. Pour le gypse, ce classement imposera le remblaiement, le traitement des fissures, le recensement de difficultés, et permettra ainsi de rendre la forêt moins dangereuse.

Sans connaître précisément le périmètre concerné par ce classement, Monsieur ROBERT estime que le Conseil peut se prononcer sur le principe afin que l'étude se poursuive.

Monsieur le Maire décide d'apporter une nuance à cette décision. En effet, il propose, au Conseil Municipal, d'accepter le principe de classement et de solliciter, auprès de l'Association du Massif, l'étude et la procédure afin d'aboutir, avec les réserves et toutes les précautions, au classement de la forêt domaniale de Montmorency en forêt de protection.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte, dans ce sens, cette motion approuvant le principe de classement de la forêt domaniale de Montmorency en forêt de protection.

Point n° 8 : Questions diverses

Contrat Régional

Monsieur MAZEL informe qu'une réunion s'est tenue en mairie le 9 mars 2005, avec le Conseil Régional et le Conseil Général, pour le Contrat Régional. Ce dossier a également été présenté le jour même en Commission Urbanisme.

3 dossiers ont été retenus pour constituer le Contrat Régional, il s'agit :

- du centre de loisirs maternel
- du centre culturel Maison pour Tous
- du regroupement des services techniques avec extension possible de la mairie

Ce dossier complet doit impérativement être déposé au Conseil Régional avant le 15 avril prochain pour être instruit début 2006.

Le Conseil Municipal sera donc amené à délibérer sur ce dossier au début du mois d'avril.

Information sur la mise en place de containers individuels quartier du Village

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête a été réalisée au Village, au mois de décembre 2004, pour la mise en place de containers individuels. Cette consultation a donné le résultat suivant :

Sur 163 logements : 45 foyers ont répondu soit 28% dont

18 réponses avis favorable soit 40%

24 réponses avis défavorable soit 53%

Suite à ce résultat, une réunion publique a été organisée afin que les riverains puissent évoquer les contraintes.

Monsieur ROBERT fait remarquer le manque de lieux de stockage dans ce quartier, notamment pour les encombrants.

Monsieur BESNIER confirme que, d'un commun accord avec les riverains, il a été décidé d'aménager les locaux poubelles. Dans ce sens, lors de la réunion du 9 mars 2005, organisée en mairie, avec l'OCIL, gestionnaire du patrimoine locatif, il a été convenu de rénover ces locaux, au plus vite, par la mise en place de portes et de toitures.

Compte rendu réunion OCIL du 9 mars 2005

Monsieur BOUGOUIN donne lecture du compte rendu de la réunion organisée avec l'OCIL. Il présente la nouvelle organisation du bailleur social et les différents intervenants du Groupe, responsable du secteur de Bouffémont. Deux points sont essentiellement abordés : la procédure d'enlèvement des véhicules épaves sur les parkings locatifs et le maintien des commissions d'attribution et d'impayés de loyers.

En ce qui concerne les impayés, Monsieur ROBERT comprend l'intérêt, pour la commune, d'être prévenue suffisamment tôt des difficultés rencontrées par les familles. Néanmoins, il estime que le délai d'un mois peut être considéré comme une atteinte à la liberté individuelle.

Monsieur le Maire rappelle les différents dispositifs mis en place et la politique du travail en amont : relation avec les assistantes sociales, instauration du plan social familial avec un suivi par famille qui permet de regrouper l'ensemble des problèmes avec une totale confidentialité.

A la demande de Monsieur VIALAS, Monsieur le Maire va solliciter l'OCIL pour obtenir sur 2 - 3 années un état sur l'évolution des dossiers réglés et ceux en instance.

Monsieur MARTINEZ fait état d'un problème de chauffage et de surconsommation d'eau dans le quartier des Hauts Champs.

Monsieur le Maire confirme qu'une chaudière défectueuse a effectivement été changée. En ce qui concerne les surconsommations d'eau, ces problèmes seront étudiés au cas par cas, sur demande des intéressés.

Monsieur BESNIER se félicite des relations de partenariat avec le Groupe OCIL et souhaite que cette collaboration perdure pour les années à venir. Il annonce qu'une synthèse de cette réunion paraîtra dans le prochaines « nouvelles » avec un état des investissements réalisés par l'OCIL sur les logements locatifs de Bouffémont depuis 2002.

Carte scolaire

Madame FOURIER explique les raisons qui ont conduit à un redécoupage de la carte des secteurs scolaires :

- l'évolution démographique de la commune
- la répartition des élèves par école pouvant entraîner des fermetures de classe
- l'aménagement de la zone des 10 Arpents

Par ce dispositif, les rues citées ci-après, actuellement sur le secteur du Trait d'Union, dépendront du secteur du Village pour la rentrée 2005 : Rue Jules Ferry - rue de la République - rue Voltaire - rue François Mitterrand (en partie) - allée Bleu Blanc Rouge - allée de Valmy - place du Peuple - place des Citoyens.

Une dizaine d'enfants sont concernés par ce redécoupage. En cas de difficultés occasionnées par ce changement, les familles peuvent adresser un courrier en Mairie afin que la situation soit étudiée en commission de dérogation.

Changement du rythme scolaire

Madame FOURIER rappelle la réunion publique s'est tenue en début d'année avec les parents d'élèves, l'Education Nationale, les élus et différents intervenants sur le changement de rythme scolaire. Elle annonce le résultat de la consultation des parents :

	Pour le mercredi matin	Pour le samedi matin
ECOLE VILLAGE Taux de participation 60.8%		
Maternelle	91%	9%
Elémentaire	89%	11%
ECOLE TRAIT D'UNION Taux de participation 71.8%		
Maternelle	83%	17%
Elémentaire	70.5%	29.5%
ECOLE DES HAUTS CHAMPS Taux de participation 77.9%		
Maternelle	86.2%	13.8%
Elémentaire	96.3%	3.7%

Monsieur MARTINEZ émet des réserves sur cette modification souhaitée par rapport à l'évolution de la société. Il estime que l'intérêt de l'enfant doit rester prioritaire.

Madame FOURIER confirme qu'une discussion aura lieu en conseil d'école mais qu'il reviendra à l'Académie de prendre la décision du changement de rythme scolaire pour l'année 2006.

Monsieur le Maire précise que des informations seront apportées sur l'évolution de ce dossier.

Budget SIGIDURS

Monsieur le Maire présente le budget du SIGIDURS voté en séance le 7 mars 2005. Il donne connaissance d'une augmentation de 27% correspondant à la participation de la Communauté de Communes aux charges de fonctionnement du Syndicat.

Monsieur BESNIER rappelle que le montant des travaux à réaliser pour la remise aux normes de l'usine s'élève à 99 millions d'euros. L'augmentation est essentiellement due aux investissements réalisés par anticipation et au remplacement des fours. Pour 2005, quelques éléments seront pris en compte pour permettre une diminution de ce taux de participation, il s'agit notamment du traitement des déchets verts sur lequel la Communauté peut dégager un bénéfice.

Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation de l'Ouest de la Plaine de France

Monsieur le Maire informe qu'une réunion du SMEP se tiendra en mairie de Domont le lundi 14 mars pour la modification du schéma directeur. Ce document consultable en mairie comprend l'établissement du bilan diagnostic et les possibilités de modification.

Aménagement de la RD 909

Suite à la réunion publique qui s'est tenue en mairie de Domont et considérant le rapport du Commissaire Enquêteur rédigé pour l'enquête publique relative à la requalification de la RD 909, la Municipalité souhaite, en accord avec les riverains de la RD 909, alerter le Conseil Général sur la nécessité d'installer un dispositif végétal anti-bruit pour protéger les riverains de la résidence des Maréchaux et préserver l'environnement.

Exploitation du Gypse

Monsieur le Maire fait part d'une visite de la carrière de gypse de Baillet le 24 mars prochain. A l'issue de cette visite, une réunion est organisée, en mairie, pour la mise en cohérence du schéma d'exploitation du gypse avec l'aménagement de la zone des 10 Arpents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER